

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT de
L'HÉRAULTARRONDISSEMENT de
BEZIERSEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAURENS

Nombre de Membres

Afférents au Conseil : 19
En exercice : 19Quorum : 10
Qui ont pris part à la délibération : 18
Présents : 17
Absents : 1
Pouvoirs : 1Date de la convocation :
03/09/2026

DELIBERATION n° 2026-65

*L'an deux mille vingt-Six,**Le 10 Septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Laurens s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sur convocation de son Maire, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie et sous la Présidence de son Maire.***Présents :****Mesdames** APARICIO Elsa, BALP Coralie, BEHRA Marilyn, CAZALS Séverine, COLIN Céline, CONDAMINE Christiane, CONSTANTIN Corinne, MARTY Florence et THENIERE Hélène.**Messieurs** BESSIERE Michel, BOULLOUIS-VILLANOVA Sébastien, ESPIE Olivier, FERREIRA Dimitri, GUIBERT Antoine, LAPORTE Jean-Pierre, NOFRE Olivier, POLOP-FANS Gilles et ROMERO Jacques.**Pouvoirs :****Mandants**

Mme THENIERE Hélène

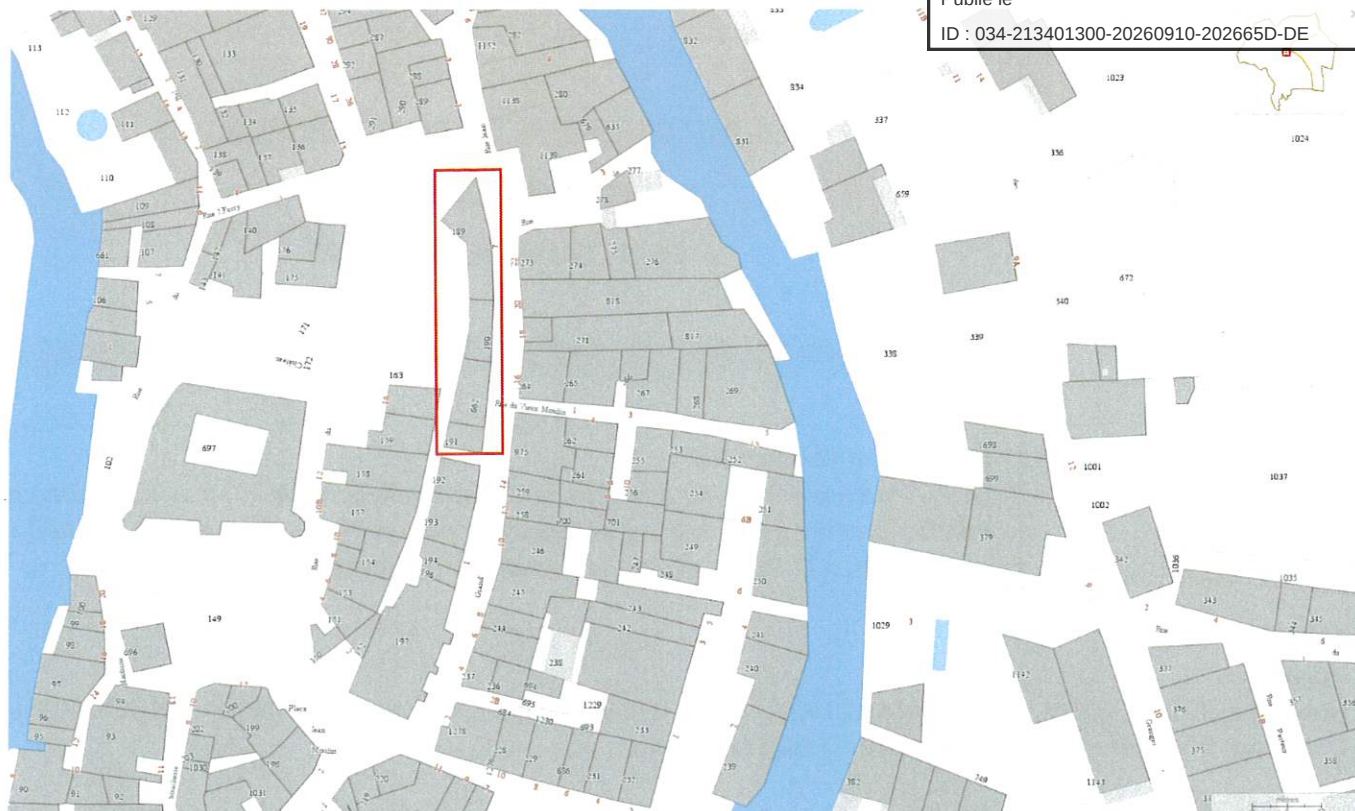
Mandataires

Mme MARTY Florence

Absents : Monsieur BRAL Amédée**Secrétaire de séance : Madame CONSTANTIN Corinne****AUTORISATION DE DEPOT DE PERMIS DE DEMOLIR – GRAND RUE****Vu** le Code général des collectivités territoriales ;**Vu** le Code de l'urbanisme, notamment ses dispositions relatives au permis de démolir ;**Vu** le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal ;**Considérant** que la commune est propriétaire des immeubles situé Grand Rue, cadastrés section F parcelle n°191 – 662 – 190 – 189 ;**Considérant** que ces immeuble doivent être démolis dans le cadre du projet de Réaménagement de la Grand Rue**Considérant** qu'il convient, en conséquence, de déposer une demande de permis de démolir auprès de l'autorité compétente ;

Monsieur le Maire explique que le projet de Réaménagement de la Grand Rue nécessite un dépôt de permis de démolir pour les parcelles suivantes appartenant à la Commune :

- F 191
- F 662
- F 190
- F 189



Le Conseil Municipal,
Ayant entendu l'exposé de Monsieur le
Maire, Après en avoir délibéré,
Par 18 voix POUR, 0 VOIX Contre, 0 ABSTENTIONS

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer, au nom et pour le compte de la commune, une demande de permis de démolir concernant les immeubles situés Grand Rue cadastrés section F parcelle n°191 – 662 – 190 – 189 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'instruction et au suivi de cette demande de permis de démolir.

Le Maire Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr

Fait à Laurens, le 10 Septembre 2026
Le Maire,
Jacques ROMERO

Fait et Délibéré,
Le jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire,
Jacques ROMERO

La Secrétaire de Séance
Corinne CONSTANTIN